Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 032-213204621-20261028-2026_D54-AR

DEPARTEMENT du GERS

ARRONDISSEMENT D'AUCH **COMMUNE DE VIC FEZENSAC**

Canton de VIC-FEZENSAC

N° 2026/D54

DECISION DU MAIRE

prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

Le Maire de VIC FEZENSAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil municipal du 26 mars 2026 portant délégation d'attribution au maire de VIC-FEZENSAC;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entrainent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% ; lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision du maire n°2026-D26 du 5 Mars 2026 relative à l'attribution du marché de travaux de rénovation du bâtiment 4 classes et de salles à l'étage du bâtiment principal de l'école élémentaire Marc Castex de Vic-Fezensac attribuant le lot n°4 : **Electricité, courants forts et courants faibles :** SARL ROVER ELEC sise au Fiton 32190 Vic-Fezensac pour un montant de 18 602,33 € TTC

CONSIDERANT la nécessité d'introduire les modifications suivantes par le présent avenant pour des travaux supplémentaires : remplacement de l'alarme incendie, d'un déclencheur manuel, d'un BAES, installation de 2 luminaires pour un montant de 1172,11€ TTC.

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant n°1 avec SARL ROVER ELEC sise au Fiton 32190 Vic-Fezensac, portant le montant du lot n°4 : **Electricité, courants forts et courants faibles** du marché public de travaux de rénovation du bâtiment 4 classes et de salles à l'étage du bâtiment principal de l'école élémentaire Marc Castex de Vic-Fezensac de 18 602,33 € €TTC à 19 774,44€ TTC.

Article 2: Mme la Directrice Générale des Services, le service de gestion comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au Contrôle de la légalité exercé par M. le Préfet du Gers.

Article 3 : La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A VIC-FEZENSAC,
Le 28 octobre 2026,

Madame le Maire
Barbara NETO

MAIRIE DE VIC-FEZENSAC (Gers)

En préfecture : 28/10/2026
Publié le : 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 032-213204621-20261028-2026_D54-AR

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 032-213204621-20261028-2026_D54-AR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS — EXE10

AVENANT N°01

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune de Vic-Fezensac
Représentée par son Maire Barbara NETO
Hôtel de Ville, cours Delom, 32190 VIC-FEZENSAC

SIRET n°213 204 621 000 14

B - Identification du titulaire du marché public

SARL ROVER ELEC
A Fiton
32190 VIC-FEZENSAC

Tel : 06 77 75 69 67

Mail : elec.vincentrover@gmail.com

SIRET n°750 072 321 00023

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Marché de travaux de rénovation du bâtiment 4 classes et de salles à l'étage du bâtiment principal de l'école élémentaire Marc Castex de Vic-Fezensac.

MAPATRAV202601

LOT 4 : ÉLECTRICITÉ, COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES

- Date de la notification du marché public : **02/03/2026**
- Durée d'exécution du marché public : **4 mois à compter du 20/04/2026**
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : **20 %**
 - Montant HT : **15 501,94€**
 - Montant TTC : **18 602,33€**

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 032-213204621-20261028-2026_D54-AR

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Remplacement de l'alarme incendie, d'un déclencheur manuel et d'un BAES, installation de 2 luminaires suivant devis n°00000900

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ Non ☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **976,76€**
- Montant TTC : **1 172,11€**
- % d'écart introduit par l'avenant : **6,30 %**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **16 478,70€**
- Montant TTC : **19 774,44€**

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 032-213204621-20261028-2026_D54-AR

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ROVER Vincent Gérant	20/10/26	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

À Vic-Fezensac, le 29 septembre 2026

Le Maire, Barbara NETO

Par délégation
Robert CANAZON, adjoint

MAIRIE DE VIC-FEZENSAC
32190

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 032-213204621-20261028-2026_D54-AR

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)